



Rappel de la réglementation

Lors d'opérations d'extension des réseaux électriques réalisées sur le domaine public et dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme :

Les collectivités doivent s'acquitter de la contribution à verser aux maîtres d'ouvrages, depuis l'application des lois SRU1 et UH2 au 1^{er} janvier 2009.



Enedis est maître d'ouvrage pour les communes urbaines.

Le Territoire d'Énergie Orne est maître d'ouvrage sur tous projets public où le demandeur initial est une collectivité rurale ou urbaine reversant au minimum 50% de la TCCFE au Te61.

Le Te61 est maître d'ouvrage uniquement pour les projets publics et non pour les particuliers !

À retenir

Tout dossier dont le demandeur est une collectivité : l'extension de réseau est réalisée par le Te61 de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme par la CCU à la demande de raccordement.

Grille tarifaire selon le type de maîtrise d'ouvrage

Extension des réseaux			
	Participation Te61	Part restant à charge de la commune	MOA
Commune rurale	80 %	20 %	Te61
Commune urbaine reversant la TCCFE	50 %	50 %	Te61
Commune urbaine	0 % du Te61, Enedis participe à hauteur de 40 %	60 %	Enedis

Instruction de l'autorisation d'urbanisme

Je suis une commune rurale
Je suis une commune urbaine reversant la TCCFE au Te61



Je sollicite le Te61

Le Te61 estime le coût de raccordement selon son marché.

Je suis une commune urbaine



Je sollicite Enedis

Enedis estime le coût de raccordement selon la grille tarifaire.

Réalisation d'un projet de raccordement

Pour toutes les collectivités la demande est à effectuer sur le portail de raccordement Enedis :



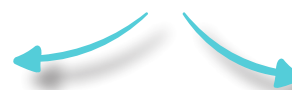
<https://connect-racco.enedis.fr>

Je suis une commune rurale
Je suis une commune urbaine reversant la TCCFE au Te61



Le devis de l'extension sera réalisé par le Te61 et validé par la collectivité. Le raccordement sera réalisé par le Te61.

le portail dirige ensuite votre demande vers le maître d'ouvrage associé.



Je suis une commune urbaine



Le devis de l'extension et du branchement sera réalisé par Enedis et validé par la collectivité. Le raccordement sera réalisé par Enedis.